

Burundi : Vers une Cour spéciale des litiges des terres et autres biens

@rib News, 12/10/2013 â€“ Source XinhuaLe gouvernement de la R publique du Burundi entend mettre sur pied une Cour sp ciale des terres et autres biens pour  pauler la CNTB (Commission nationale des terres et autre biens) qui n'est pas nantie de comp tences judiciaires pour ex cutter les d cisions qu'elle prend dans les litiges portant sur les terres et autres biens et opposant les rapatri s et ceux qui sont rest s au pays.   Cette Commission n'ayant pas de comp tence judiciaire, les d cisions prises et contest es par l'une des parties restent inefficaces ou m ame tombent en annulation suite aux recours syst matiques et aux proc dures interminables devant les juridictions ordinaires existantes (...). C'est l'objet de ce projet qui porte sur la cr ation d'une institution judiciaire adapt e   la nature et   la sp cificit  de ces litiges  , a expliqu  ce vendredi sur les ondes de la RTNB (Radio T l vision Nationale du Burundi) Philippe Nzobonariba, secr taire g n ral et porte-parole du gouvernement. Il a indiqu  que les litiges relatifs   la r int gration sinistr s dans leurs droits ne suivent pas souvent ces proc dures qui sont longues, fatigantes et co teuses. Le projet de loi portant cr ation, organisation, fonctionnement et comp tence de cette future Cour devra  tre ramen  dans un d lai de deux semaines au Conseil des ministres. En attendant, il a  t  mis en place une  quipe qui va le r analyser compte tenu des observations qui ont  t  soulev es en rapport surtout avec le fonctionnement de la future Cour au regard des autres lois en vigueur. La CNTB qui sera  paul e par cette Cour en gestation a  t  pr vue par l'Accord d'Arusha pour la Paix et la R conciliation au Burundi pour faire rentrer dans leurs droits les personnes spoli es mais dans le cadre de la justice transitionnelle, r paratrice et r conciliatrice. Suite   de nombreuses guerres qu'a travers es le Burundi depuis son ind pendance le 1er juillet 1962, plusieurs centaines de milliers de Burundais ont  t  oblig s de s'exiler et   leurs retour au pays, certains ont trouv  leurs terres occup es ill galement par des gens parmi celles qui sont rest es au pays tandis que ici ou l , ce sont les autorit s des diff rentes  poques qui les ont attribu es ill galement aux personnes. Il en est d m ame pour certains biens comme les comptes bancaires.